

APF

Suzanne BARBENSON

Intervention lors du colloque « Handicap et citoyenneté » du 03 décembre 2015

Chers collègues représentants associatifs,
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi de saluer le travail réalisé par l'URIOPSS de Lorraine et, cela avant de commencer à partager avec vous un certain nombre des réflexions issues du terrain, le saluer, tout particulièrement pour ce travail accompli toute au long de cette année et, plus généralement, pour garder toujours allumé le flambeau qui éclaire le chemin des personnes en situation de handicap.

« La Capacité en marche » est le titre choisi pour caractériser la matinée.

Vous le verrez dans mes propos, nous sommes complètement en accord avec ce titre, bien que nous ayons souhaité qu'il en soit autrement.

Certes, ce qui se réfère à la « capacité » se réfère plus à ce qui n'est pas en « acte », à ce qui promet de devenir, peut-être, si tout va comme il se doit.

Dix ans ! Dix ans et plus ! Depuis ce 11 février 2005. Cette date, qui marqua tous nos esprits, venait parachever avec une Loi, au combien attendue, un long, un très long combat pour la reconnaissance, pleine et entière, des personnes en situation de handicap.

Cette « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » était porteuse de tellement d'espoirs, avait ouvert tellement des possibles que nous nous sommes crus être « les parties prenantes » d'un nouveau monde solidaire, d'un monde en construction.

Aussi, nous aurions préféré pouvoir vous affirmer aujourd'hui que, l'avenir dépendait de notre imagination commune, collective ou individuelle, de nos synergies sociales, de notre capacité d'innovation ou de notre créativité. Mais, il n'en est rien ! Il n'en est pas ainsi !!

Confrontés à la révision des dispositifs prévus, par la loi que nous commémorons ici, à la remise en cause, parfois, des principes, notre actualité est plutôt celle du combat, d'un combat quotidien, au niveau national, régional et local, d'un combat pour : l'application, le maintien, voire le respect, pur et simple, des engagements sociétaux tels que déclinés par les différents articles qui constituent cette commémorée loi du 11 février 2005.

Un bilan, me diriez-vous... Un bilan difficile à faire, tellement les sentiments s'entremêlent quand il vient le moment d'objectiver les choses...

Un bilan mitigé, contrasté, dirions-nous, si nous voulions donner quelques qualificatifs nous permettant d'éviter les manichéismes ; ces manichéismes propres aux postures radicalisées dans l'incessant et fatigant combat pour les droits des personnes. De toutes les personnes y compris de nous, les personnes en situation de handicap.

Nous l'avons vu tout au long de la journée au travers des interventions de uns et des autres, au travers des synthèses du travail des ateliers, nous avons vu combien il nous est difficile d'envisager un bilan

de l'application de cette loi, difficile tellement la réalité se force à contredire la volonté initiale du législateur, tellement l'application à la lettre de l'esprit de la loi dépend des volontés des acteurs...

- Il en est ainsi en matière du travail, par exemple, où le chômage des personnes en situation de handicap résiste aux dispositifs prévus et où nous approchons pour la première fois dans l'histoire le million de chômeurs en situation de handicap en France ;
- Il en va de même en matière de scolarisation des enfants en situation de handicap où, si l'inclusion est bien de mise, les moyens pour y parvenir, humains et techniques, sont encore insuffisants ;
- Il en est tout autant en matière de compensation.

Mais, pour illustrer avec force le désarroi que nous éprouvons et que nous partageons ici avec vous, au moment de ce bilan de dix années d'application de la Loi 2005, prenons un domaine où, la dite loi, n'a fait que ratifier ce qui était déjà une obligation, certes volontariste, positionnée par le législateur dès la loi de 1975 : l'accessibilité.

Comment interpréter de manière univoque :

- Le fait qu'en matière de transport, si les grandes agglomérations urbaines se trouvent à réfléchir aujourd'hui à l'amélioration d'un service somme toute déjà bon, les déplacements interurbains sont encore très compliqués et restent à construire ou à être réfléchis 40 ans après.
- De même, le fait que les collectivités territoriales ont mis en place et au travail les Commissions Communales ou Intercommunales d'Accessibilité, mais que parallèlement le nombre de celles-ci ne correspond pas, et de loin, au nombre théorique devant exister ;
- Aussi, le fait que jamais autant dans l'histoire de la participation sociale, des citoyens comme nous, soyons autant sollicités pour donner nos opinions sur les politiques publiques et leurs applications ; dans le même temps constater avec désillusion que notre avis consultatif, que notre proto-expertise ne soit pas toujours entendue ou considérée à sa juste valeur ;
- Sans oublier, le fait de voir l'application jusqu'au-boutiste des normes et au mépris parfois du bon sens ou au contraire arrivant à la même finalité...la volonté affirmée de déconstruire les normes au profit d'une libéralisation des esprits, en même temps que des marchés ;

Comment pourrions-nous alors interpréter tout cela de manière univoque, toute cette réalité complexe et multiple, cette réalité concrète de l'application ou de la non application effective de la Loi 2005 ? Nous ne le pouvons pas et surtout, nous ne le voulons pas !

Nous continuerons le combat pour une société solidaire et plus ouverte à tous, parce que ce combat est de nature à bonifier d'humanité notre quotidien !

Nous continuerons notre combat, parce que nous sommes convaincus de la raison !!